



PLENIERE DES 6 ET 7 DECEMBRE 2010

RAPPORT « AGRICULTURE – PECHE - FORET ».

***Intervention de Claude Taleb,
Vice-président à l'économie des territoires (agriculture –
pêche – forêts – tourisme), l'économie sociale et solidaire et la
coopération Nord/Sud.***

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

En matière de soutien à l'agriculture, la position notre collectivité n'est pas en ligne, mais pas du tout, avec les adages du Président de la République qui a chois le salon de l'agriculture pour déclarer que "l'environnement, il y en a marre" ou du Ministre de l'agriculture selon qu'il faudrait "faire une pause" dans la mise en œuvre des mesures agri-environnementales... en l'occurrence, la diminution progressive de l'utilisation des pesticides...

Nous pensons au contraire, qu'il en faut pas opposer développement agricole et environnement, et qu'il est grand temps de "prendre le taureau par les cornes" : d'anticiper la mutation, plutôt que de la subir.

Nous ne jetterons pas le bébé avec l'eau du bain.

La politique agricole commune (PAC) a rempli son office à une époque où l'urgence était de nourrir le plus grand nombre.

Mais aujourd'hui, nous ne pouvons plus ignorer que le modèle agricole productiviste que les agriculteurs n'ont, dans leur grande majorité, pas choisi, nous a menés dans une impasse.

Les paysans sont d'ailleurs en première ligne, les mieux placés, pour constater les dégâts : l'épuisement des sols, les pollutions de la ressource en eau, et aussi la concentration des exploitations, la diminution du nombre de fermes et les pertes d'emploi locaux qui en résultent, mais encore la standardisation des produits et les saveurs oubliées, la dépendance aux énergies fossiles qui pèse sur le compte d'exploitation, la pression insoutenable de la grande distribution sur la rémunération de leur travail...

La question n'est donc pas de savoir si des changements considérables vont intervenir dans nos campagnes ces prochaines années. Ils auront lieu. La question est de savoir s'ils s'opèreront ou non au bénéfice de la qualité des produits, de l'emploi agricole, de la restauration de la biodiversité.

Nous avons des atouts, une chance formidable : la Haute-Normandie est une région de tradition agricole, elle reste riche de compétences. L'agriculture y pèse aujourd'hui 15 000 emplois répartis sur 12 500 exploitations. 15 000 emplois c'est autant que plusieurs de nos filières industrielles les plus prestigieuses. Ces emplois sont pour la plupart non délocalisables. Leur poids symbolique et potentiel est d'ailleurs très supérieur à ces chiffres si on considère l'attachement de la population à la pérennité de filières locales qui garantiraient la qualité de notre alimentation.

Le rappel de nos faiblesses, dans ce contexte, n'est pas destiné à dresser un tableau noir mais à esquisser les chemins d'une réforme de la politique agricole qui pourrait demain être plébiscitée par les citoyens et par les producteurs eux mêmes.

Je ne m'enflamme pas. Je n'ignore pas que les moyens d'action de la région sont modestes en comparaison de l'Etat qui décide, de l'Europe qui reste un acteur prépondérant via la PAC.

Mais la réforme de la politique agricole commune est justement annoncée à brève échéance, pour 2013. Les Régions de France ont été sollicitées par l'Union Européenne et sont impliquées, via l'ARF, dans cette réflexion, avec la préoccupation tout à la fois de préserver l'effort communautaire et d'une réforme, d'une redistribution des aides en faveur de l'emploi paysan et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

A notre niveau, il s'agit de nous demander, comment nous faire effet de levier, aider le monde agricole à prendre le virage de la mutation annoncée.

Ses acteurs ne s'y trompent pas. Ils connaissent parfaitement bien les responsabilités et les contraintes des différents acteurs publics. Ils continuent à se tourner vers la région et souhaitent visiblement qu'elle joue un rôle.

Il vous est donc proposé en 2010 de poursuivre les actions qui sont orientées vers le maintien des exploitations familiales, les filières courtes, les filières régionales de production animale, la valorisation des produits fermiers, la performance environnementale des productions.

L'année 2010 a d'une certaine façon confirmé le bien-fondé de ces orientations avec une augmentation importante des demandes d'accompagnement des investissements destinés à créer de la valeur ajoutée en développant des activités nouvelles de transformation et de commercialisation à la ferme.

Les aides à la valorisation des produits comme les aides à l'installation ou les coups de pouce, font l'objet de bonifications en fonction de critères liés la qualité des produits (AOC et bio) et des exploitations (maintien des surfaces en herbe, emploi, bio).

Entre mai 2009 et mai 2010, plus de 40 agriculteurs ont converti leurs exploitation à l'agriculture biologique, ce qui correspond à une augmentation de plus 20 % des surfaces agricoles qui lui sont désormais dédiées. Ce mouvement semble se poursuivre. Chacun peut voir sur son marché ou chez son commerçant la croissance de l'offre. Le 13 décembre, le Président proposera à la commission permanente d'individualiser des aides à 18 nouvelles conversions.

C'est pourquoi, il vous est proposé de retenir l'objectif d'aider l'agriculture biologique à devenir une filière d'excellence régionale. en aidant ses programmes d'appui technique et économique aux producteurs, la structuration des filières produits, l'offre de restauration collective, la promotion de ses produits, bio et locaux.

Pour 2011, il vous est également proposé d'inscrire deux actions nouvelles.

Un dispositif sera créé et individualisé dans une prochaine commission permanente pour inciter et soutenir les intercommunalités qui décideront de créer des zones dédiées à des maraîchages biologiques. Ces collectivités et les départements ayant compétence sur le foncier péri urbain, l'idée est d'intervenir sur les investissements mutualisés d'installations collectives en matière d'outils de production, de stockage, de conditionnement et de commercialisation. L'objectif est de contribuer à lutter contre l'artificialisation galopante des terres agricoles et de donner un coup de pouce à l'augmentation des volumes produits qui est rendue nécessaire par la hausse de la demande de produits frais, locaux et bio.

La deuxième action est liée. Comme vous le savez, les 3 présidents du 276 ont annoncé la mise en oeuvre d'une programme dit « Agriculture et nutrition » destiné à fournir des produits régionaux de saison et de qualité dans les restaurants des lycées et collèges. L'ambition est élevée : commencer à la rentrée scolaire 2011 et fournir quotidiennement des produits bio et locaux dans 4 familles de produits : laitiers, viande, pain, fruits et légumes. L'enjeu est cohérent avec le propos introductif de ce rapport : aller plus loin que les expérimentations des années précédentes, massifier, renforcer les filières régionales de l'agriculture durable et de l'agriculture biologique.

La filière pêche maritime est une filière d'intérêt régional.

L'action de la région est définie en concertation avec le département de Seine-Maritime. Elle est encadrée par les règles du Fonds européen pour la pêche et intervient dans quatre domaines : la modernisation de la flotte de pêche et très particulièrement des aides à l'acquisition de motorisations performantes susceptibles de faire baisser le poids de la facture de carburant dans les charges d'exploitation tout en réduisant l'empreinte carbone des navires, l'aide au comité régional des pêches représentant l'interprofession, le soutien à démarche qualité « fraîcheur littoral », la modernisation des équipements des ports de pêche.

Le programme agriculture et nutrition évoqué précédemment étant destiné à développer de nouveaux débouchés alimentaires aux producteurs de la région, il va de soi que la filière pêche régionale pourra être concernée par cette réflexion

Les forêts couvrent 18 % de la surface de notre territoire, notre région est la mieux pourvue des régions du quart nord ouest de la France.

L'objet des interventions publiques est de garantir l'équilibre entre les fonctionnalités diverses de cette ressource précieuse : le piégeage de CO₂, la biodiversité et ses fonctions économiques, le tourisme, le bois matériau de construction, le bois énergie...

Il vous est proposé à ce chapitre de poursuivre nos interventions en faveur des opérateurs qui contribuent à la gestion durable de la forêt, à l'animation de la filière des entreprises du bois - le bois c'est 11 000 emplois locaux directs ! - à la diffusion des démarches de certification forestière et d'aider les investissements des entreprises de première transformation du bois.

En partenariat avec l'Ademe, une étude sera en outre engagée afin de définir une stratégie globale pour le bois-énergie.

Les résultats de cette étude contribueront sans aucun doute à la réflexion régionale, en lien avec l'appel à projets énergies, sur les potentiels économie et emploi des énergies renouvelables.

Ils seront aussi très utiles dans un contexte où on voit pointer les risques de possibles conflits d'usage entre bois énergie/bois de construction/bois industrie.

Pour l'ensemble des interventions que je viens d'évoquer concernant les politiques régionales de l'agriculture de la pêche et des forêts ainsi que le soutien aux entreprises agro-alimentaires qui devrait à l'avenir émarger au chapitre des aides de droit commun aux entreprises industrielles, il vous est proposé d'approuver l'inscription de

- ❖ 2 859 000 € d'autorisations de programme
- ❖ 1 954 500 € d'autorisations d'engagement
- ❖ 5 147 147 € de crédits de paiement